



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-04-2026 /

Dossier complet le : 21-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017128/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain du secteur des Bulvis

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BATIGERE HABITAT

Raison sociale

SA HLM

N° SIRET

64552016400148

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CODVELLE

Prénom(s)

Francois

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de renouvellement urbain comprenant : - Demolition de trois tours de logements collectifs existants (résidence des Bulvis - 202 logements sociaux) - Reconstruction de 202 logements sociaux (SDP de 13 130 m²) - Construction d'environ 150 logements en accession (SDP d'environ 9 750 m²) - Aménagement d'espaces publics, d'un mail paysager, d'un square végétalisé avec espaces de loisirs de 1 800 m², au global la surface d'espaces publics végétalisés est de 5 275 m² - Création de cheminements piétonniers permettant l'accès direct au mail central et aux espaces de loisirs - Requalification de l'accès au cimetière des Bulvis depuis la route de l'Empereur. BATIGERE HABITAT place l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et la mixité sociale au cœur de ses priorités. Avec plusieurs milliers de logements gérés dans le cadre de projets d'aménagement ANRU, l'organisme a développé une expertise reconnue dans le pilotage de projets complexes intégrant démolition, construction et résidentialisation.

4.2 Objectifs du projet

Objectifs fonctionnels - Reconstituer les 202 logements sociaux pour permettre le relogement avant la démolition des tours existantes - Créer 150 logements en accession à la propriété pour répondre aux besoins de mixité sociale - Créer une nouvelle voie apaisée entre la route de l'Empereur et la rue d'Anjou afin de désenclaver le secteur
Objectifs environnementaux - Réduire les surfaces imperméables et renaturer les sols - Créer 5 275 m² d'espaces publics végétalisés (intégrant des espaces de loisirs, de détente et de sport) - Conserver 72 arbres existants et planter 75 nouveaux arbres (en remplacement des 37 supprimés) - Améliorer la performance énergétique et le confort thermique des logements par une approche bioclimatique - Lutter contre les îlots de chaleur urbains et favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales
Objectifs urbains et architecturaux : - Démolir trois tours (R+9 à R+14) et construire de nouveaux bâtiments à hauteur modérée (R+2 à R+5+2 attiques) - Maîtriser les reculs et créer des retraits paysagers importants le long de la route de l'Empereur pour offrir une protection acoustique et visuelle, - Créer un quartier sans voiture, ou aucun trafic automobile ne traversera le cœur de quartier sauf les services

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase 1 : Elle comprend la construction des 202 logements sociaux repartis sur le lot 1 (118 logements au nord du site) et lot 2 (84 logements) au sud du site. La réalisation d'un premier tronçon des espaces publics (voirie + espaces végétalisés). Cette phase permet de construire les nouveaux logements sociaux avant la démolition des immeubles existants, offrant ainsi la possibilité d'un relogement continu, économique et sans solution provisoire complexe pour les habitants concernés. Phase 2 : Démolition des trois tours existantes (R+9 à R+14) totalisant 202 logements sociaux vétustes situés au cœur du site. Phase 3 : Construction des 150 logements en accession et réalisation du dernier tronçon des espaces publics (voirie + espaces végétalisés).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Exploitation de 202 logements locatifs sociaux neufs et espaces privés végétalisés + cheminements - Exploitation d'environ 150 logements en accession et espaces privés végétalisés + cheminements - Exploitation d'environ 250 places en sous-sol repartis en 3 parkings en accès individuels - Gestion d'espaces publics végétalisés (mail paysager, square public) - Gestion des stationnements souterrains - Entretien des cheminements piétons et espaces de loisirs publics et privés Le projet vise une qualité environnementale élevée avec : - Approvisionnement en énergies renouvelables et naturelles - Principes bioclimatiques (travail de réflexion sur les implantations, distribution et orientations des logements) - Réflexion sur la circularité et le réemploi des matériaux - Attention sociale singulière portée aux riverains et locataires existants et futurs, veille importante à la communication et la portée à connaissance des impacts positifs et négatifs avec mise en place de mesures.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis d'aménager et permis de construire non déposés à ce jour.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du projet Nombre global de logements Nombre de logements sociaux Nombre de logements en accession Emprise au sol Hauteur des constructions Espaces verts espaces publics vegetalisés + lots privés	(18625, m²) (352, logements) (202, logements) (150, logements) (29, pourcentage) (R+2 a R+5)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 72 Voie : Route de l'Empereur

Lieu-dit :

Localité : 72 Route de l'Empereur 92500 Rueil-Malmaison

Code postal : 92500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°10'38"E Lat. : 48°51'56"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Rueil-Malmaison; Zone UCd et UEc (une procédure de mise en compatibilité est en cours)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Avant : Residence de logements sociaux : 202 logements repartis dans trois tours (R+9 a R+14) Caserne de sapeurs-pompiers de la Ville de Paris (en cours de demolition) Terrains municipaux avec installations sportives (boulistes, basketball) Espaces de stationnement majoritairement impermeabilises (5400 m²) Apres : 202 logements sociaux renoves dans des immeubles de R+2 a R+5+2 attiques Environ 150 logements en accession Creation d'espaces publics vegetalises (5 275 m²) Desimpermeabilisation partielle par enterrement des stationnements (400 m² de stationnement public)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe a 500m il s'agit d'une ZNIEFF de type I : "Bois de Saint Curcufa et coteaux de Gallicourts" .
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire est concerne par un le PPBE des Hauts-de-Seine dont la 4e echeance a ete approuve le 22 septembre 2025. Cependant le secteur n'est pas considere comme zone a enjeux.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est concerne par 2 perimetres de protection de monuments historiques (AC1) : - Le domaine de la Malmaison - Le domaine de Vert-Mont
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas dans une enveloppe d'alerte de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN : R111.3 sur la commune de Rueil-Malmaison (risque de mouvement de terrain) PPRN : PPRI de la Seine (risque d'inondation)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuve le 07/08/1985 approuve le 09/01/2004
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site se situe dans la ZRE de l'albien?
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche se situe a 13km, il s'agit des "Sites de Seine Saint-Denis".
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvements d'eau potable pour les besoins des logements (environ 350 logements au total). Impact maîtrisé par les normes de construction.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La masse d'eau souterraine se situe entre 50 et 60 NGF. Le projet lui se situe a 81,5 NGF. Les travaux n'auront pas d'impact sur les masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de démolition seront excédentaires en matériaux, mais le projet en phase exploitation ne sera lui pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Besoin en matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet prévoit une réflexion sur la circularité et le réemploi des matériaux. Le projet prend en compte la topographie du site afin de limiter le plus possible les déblais/remblais.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se situe en zone urbaine équipée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet prévoit la suppression de 37 arbres, mais 75 arbres seront replantés. Le projet prévoit la conservation de 72 arbres, une désimperméabilisation partielle du secteur (actuellement très imperméabilisé), la création de 5 275 m² d'espaces végétalisés et par conséquent une augmentation de 1 589m² d'espaces de pleine terre. Création d'espaces favorables au maintien et à la préservation de la biodiversité. Un inventaire faune flore
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site le plus proche se situe à 13km, il s'agit des "Sites de Seine Saint-Denis".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit en zone urbaine déjà urbanisée. Il s'agit d'une opération de renouvellement urbain qui ne consomme pas d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas situé à proximité d'une ICPE ou d'une canalisation de transport de matière dangereuse. La commune n'est pas concernée par un PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par un aléa moyen pour le risque de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet intègre des réflexions sur la qualité de l'air intérieur et les matériaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Augmentation moderee liee aux nouveaux logements (350 logements au total contre 202 actuellement). Projet favorisant les mobilites douces avec limitation de la place de la voiture, creation de liaisons pietonnes, enterrement des stationnements.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances temporaires en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase exploitation, un retraits paysager est prevu vis-a-vis de la Route de l'Empereur pour mettre les nuisances routieres a distance et les reduire grace au traitement paysager
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions liees au chauffage des logements, limitees par les performances energetiques et le recours aux energies renouvelables.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux usees des logements raccordees au reseau d'assainissement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Gestion des eaux pluviales amelioree grace a la desimpermeabilisation et aux espaces vegetalises de pleine terre.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les logements engendreront des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des déchets de chantier (démolition et construction) et des déchets ménagers en phase d'exploitation. Le projet intègre une réflexion sur la circularité et le réemploi des matériaux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Impact positif : Le projet améliore la qualité architecturale et urbaine d'un secteur actuellement dégradé. Insertion harmonieuse avec un échelonnement des hauteurs (R+2 à R+5+2 attique) pour créer des transitions avec les tissus environnants. Proximité du patrimoine historique (Domaine de Malmaison, Domaine de Vert-Mont) le projet prendra en compte l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Changement d'usage : renouvellement urbain d'un secteur dégradé. Amélioration du cadre de vie, création d'espaces publics et de logements répondant aux normes actuelles. Désenclavement du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre plusieurs mesures visant à limiter son impact environnemental et à améliorer la qualité de vie des futurs habitants. En matière de qualité environnementale des constructions, une attention particulière est portée aux principes bioclimatiques et à la santé des occupants, notamment à travers une réflexion sur la qualité de l'air intérieur et le choix des matériaux. L'approvisionnement en énergies renouvelables et de récupération est privilégié, tandis que l'implantation des bâtiments est optimisée pour maximiser les apports solaires passifs. Concernant la gestion de l'eau et la désimperméabilisation, le projet prévoit une désimperméabilisation partielle du secteur, actuellement très imperméabilisé. Des espaces végétalisés de pleine terre seront créés (1 589 m²) pour contribuer à la gestion des eaux pluviales. Sur le plan de la biodiversité et des espaces verts, 5 275 m² d'espaces publics végétalisés seront aménagés, comprenant un mail paysager et un square de 1 800 m². Ces espaces seront conçus pour favoriser le maintien et la préservation de la biodiversité locale. En ce qui concerne les mobilités douces et la limitation du trafic, le projet limite la place de la voiture en enfouissant la majorité des stationnements, ce qui permet de libérer l'espace en surface. Des cheminements piétons seront créés pour désenclaver le secteur, et les accès piétons et cycles seront facilités. Enfin, pour l'intégration urbaine et la réduction des nuisances, des retraits sont imposés vis-à-vis de la Route de l'Empereur afin de mettre les nuisances routières à distance. L'épannelage des constructions, avec des hauteurs progressives allant de R+2 à R+5+2 attiques, permettra de créer des transitions harmonieuses avec le tissu urbain environnant.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet en zone déjà urbanisée, ne consommant pas d'espaces naturels, pas ou peu d'impact relatifs aux zonages d'inventaires (ZNIEFF, ENS) et réglementaire (Natura 2000). Operation de renouvellement urbain sur un secteur dégradé. Impact positif sur l'environnement : désimperméabilisation, création d'espaces végétalisés (5 275 m²), plantation de 74 arbres et 72 arbres seront conservés. Le projet prend en compte les risques et les nuisances notamment sonore grâce à un traitement réalisé sur le bâti ainsi qu'un retrait paysager. Nombreuses mesures d'évitement et de réduction des impacts. Intégration de principes de qualité environnementale élevés (énergies renouvelables, bioclimatisme, économie circulaire).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Delestre

Prénom Thomas

Qualité du signataire Chef de projet environnement

À Beauvais

Fait le 21-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)